

**ARRETE N° AR-2022-30****OBJET : OCCUPATION et PERMISSION DE VOIRIE TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER INTERCOMMUNAL****Le Président de la Communauté de Communes TARN-AGOUT,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu le Code de l'urbanisme,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu le Code de la route et l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie – signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- Considérant que par arrêté N°AR-2022-29 l'entreprise CITEL a réalisé des travaux de sondages sur les réseaux existants en vue de l'implantation future d'une tranchée, au niveau de la contre-allée, rue de la viguerie, 81500 St-Sulpice-la-Pointe,
- Considérant les demandes de documents complémentaires formulées par la Communauté de Communes TARN-AGOUT,
- Considérant la demande en date du 4 novembre 2022, par laquelle l'entreprise **CITEL** (sis 654 rue Fonfillol, ZAC des Cadaux, 81370 St-Sulpice-la-Pointe, représentée par Monsieur LAFONTAN), sollicite pour le compte de la société ENEDIS, une permission de voirie temporaire du domaine public routier intercommunal et un permis de stationnement, en vue de l'implantation de la dite tranchée pour des travaux de raccordement électrique et de renforcement HTA (Haute tension A) au niveau de la contre allée située Rue de Viguerie, 81370 St-Sulpice-la-Pointe,

ARRETE**ARTICLE 1 : OBJET**

L'entreprise **CITEL** (sis 654 rue Fonfillol, ZAC des Cadaux, 81370 St-Sulpice-la-Pointe) est autorisée à occuper le domaine public routier intercommunal pour des travaux de raccordement électrique et renforcement HTA (Haute tension A) au niveau de la contre allée située Rue de Viguerie, 81370 St-Sulpice-la-Pointe.

ARTICLE 2 : DUREE ET PERIODE

La présente autorisation est accordée du **16 novembre 2022 au 30 novembre 2022 inclus**. Cette autorisation ne peut être reconduite tacitement.

ARTICLE 3 : ETAT DES LIEUX

Un état des lieux contradictoire de la voirie et des espaces publics avant travaux a été dressé le 07/07/2022, en présence de Monsieur AGOSTINI (Société ENEDIS), et Madame Céline ESCRIBE (CCTA).

Un état des lieux contradictoire de la voirie et des espaces publics de fin des travaux sera programmé par les parties.

Le permissionnaire aura à la charge la remise en état des espaces verts se trouvant aux abords de la zone de travaux.

ARTICLE 4 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Les déblais de chantier non utilisés provenant des travaux seront évacués et transportés en décharges publiques par les soins du bénéficiaire de la présente autorisation ou de l'entreprise chargée par elle d'exécuter les travaux. L'intervention autorisée par la présente se doit de respecter les prescriptions techniques détaillées dans la notice explicative ci-jointe.

L'ensemble des travaux engagés relatifs aux passages devront être réalisés à l'identique de ceux déjà existants sur la zone d'activités économiques et adaptés à la circulation des poids lourds.

Le permissionnaire aura la charge de la signalisation règlementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.
La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date d'ouverture du chantier.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS SPECIALES

Préalablement à l'ouverture du chantier, le pétitionnaire devra consulter les gestionnaires de réseaux afin de disposer des DICT concernant le site d'intervention, une copie des documents doit obligatoirement être transmise à la CCTA.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

En aucun cas, la responsabilité de la CCTA ne pourra être mise en cause (dégradations, vols, accidents, dus à l'activité de l'entreprise CITEL).

Le permissionnaire aura à la charge d'obtenir toutes les autorisations qui s'imposent avant tout commencement de travaux.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

L'entreprise **CITEL** devra avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les risques inhérents à son activité et justifier de l'accomplissement de ces formalités en fournissant à la CCTA une copie du contrat d'assurance.

ARTICLE 8 : EXECUTION

Ampliation du présent arrêté, qui sera publié et notifié à l'entreprise, sera transmise au Représentant de l'Etat.

ARTICLE 9 : RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 15/11/2022

Le Président



Gérard PORTES

Le Président certifie que le présent arrêté a été reçu en Sous-Préfecture le

15 NOV. 2022

et publié le

15 NOV. 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT

Siège : Rond-point de Gabor – 81370 SAINT-SULPICE
Tél.05 63 41 89 12 – Fax 05 63 41 89 15 – email : cc.tarnagout@wanadoo.fr
www.cc-tarnagout.fr

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT conjointe

ENEDIS-DRNMP-MOE-CITEL
ZAC DES CADAUX
546 RUE FONFILLON
81370 ST SULPICE
France

Dénomination
Complément / Service
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

N° consultation du téléservice : 2022072700147P
Référence de l'exploitant : 2230037645-223002RDC02
N° d'affaire du déclarant : 81Q154_ZONE_3_LAFONTAN
Personne à contacter (déclarant) : P. LAFONTAN
Date de réception de la déclaration : 27/07/2022
Commune principale des travaux : 81370 SAINT SULPICE LA POINTE
Adresse des travaux prévus : ROUTE DE SAINT LIEUX

Coordonnées de l'exploitant :
Raison sociale : ENEDIS-DRNMP-DT-DICT
Personne à contacter :
Numéro / Voie : 5 Avenue Pierre GILLES de GENNES
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 81000 ALBI
Tél. : +333563803075 Fax : +33344625444

Éléments généraux de réponse
 Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages
Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : ATTENTION chantier en cours
Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages
Plans joints : Références : _____ Echelle : _____ Prof. Regl. min./m. : _____ Matériau réseau : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Date d'édition : _____ Sensible : Non sensible :
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : _____ à _____ cm
 Date retenue d'un commun accord : _____ à _____ cm
 Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non concluant : _____)
Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (1)
 Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement.
 (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint. (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité
Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans le cas de travaux déclarés.
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : C possible & impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"
Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 01766614701
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS du Tarn 0563773518

Responsable du dossier
Nom : BAYSETTE David
Désignation du service : ENEDIS_DT-DICT
Tél : _____
Signature de l'exploitant ou de son représentant
Nom : BAYSETTE David
Signature : _____
Date : 01/08/2022. Nombre de pages jointes, y compris les plans : 3
NB : Du 01/08/2022 au 06/08/2022, les services de l'exploitant sont assurés par M. BAYSETTE David, garant de l'exactitude des données saisies dans le formulaire (voir le 18 ou le 112)
PROTYS.fr/2230037645-223002RDC02 - SAINT SULPICE LA POINTE 81370 - 2022072700147P

Recommandations techniques et de sécurité

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques
Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- Lorsqu'ils sont situés à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si vos travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail.

En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :

- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage exclusivement en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte (ex : portiques à proximité d'un réseau aérien)
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par Enedis.

Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire sera réalisée pour mettre en œuvre une solution adaptée.

Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. guide d'application de la réglementation - www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

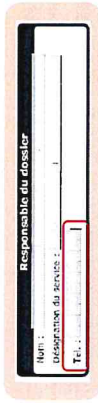
En cas de dommages aux ouvrages Enedis, appliquez la règle des 4 A et appelez le 01 76 61 47 01

1-Arrêter	2-Alerter
4A	
4-Aménager	3-Accueillir

Suppression du risque électrique et moyens de protection dans le cadre de travaux à proximité de lignes électriques

Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des 2 cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élévation, construction, démolition)

Veillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.

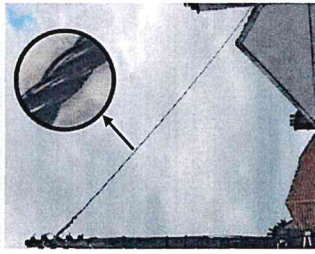


Réseaux fils isolés

Interdiction de toucher

→ *Risque d'atération de l'isolant*

Réseau fils isolés aérien BT



Réseau fils isolés façade BT

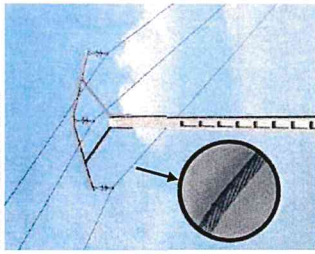


Réseaux fils nus

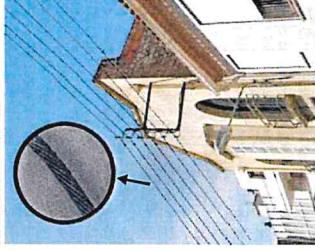
Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

→ *risque d'arc électrique et d'électrocution*

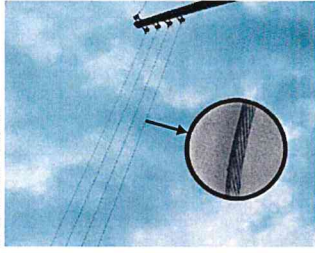
Réseau fils nus HTA



Réseau fils nus BT



Réseau fils nus BT



Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains

- Postes électriques**
- Poste source
 - Poste de distribution
 - Poste privé
 - Production
- Appareils de coupure et accessoires**
- Interrupteur aérien
 - Parafoudre
 - Coffret de coupure souterrain
 - Remontée euro-souterraine

Réseaux

BT en exploitation	HTA en exploitation
Réseau aérien nu	Réseau aérien nu
Réseau aérien torçadé	Réseau aérien torçadé
Réseau souterrain	Réseau souterrain
Branchements aérien	Réseau en galérie
Branchements souterrain	Réseau en galerie torçadé, etc.)

Les réseaux hors exploitation sont représentés en noir avec la symbolologie dédiée (aérien nu, aérien torçadé, etc.).

Echelle de représentation

L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200^e) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



Attention !
Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.

SA direction et le conseil de surveillance
Copie de 270 030 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis est certifiée ISO 14001 pour l'entretien

enedis
Enedis - 34, place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex

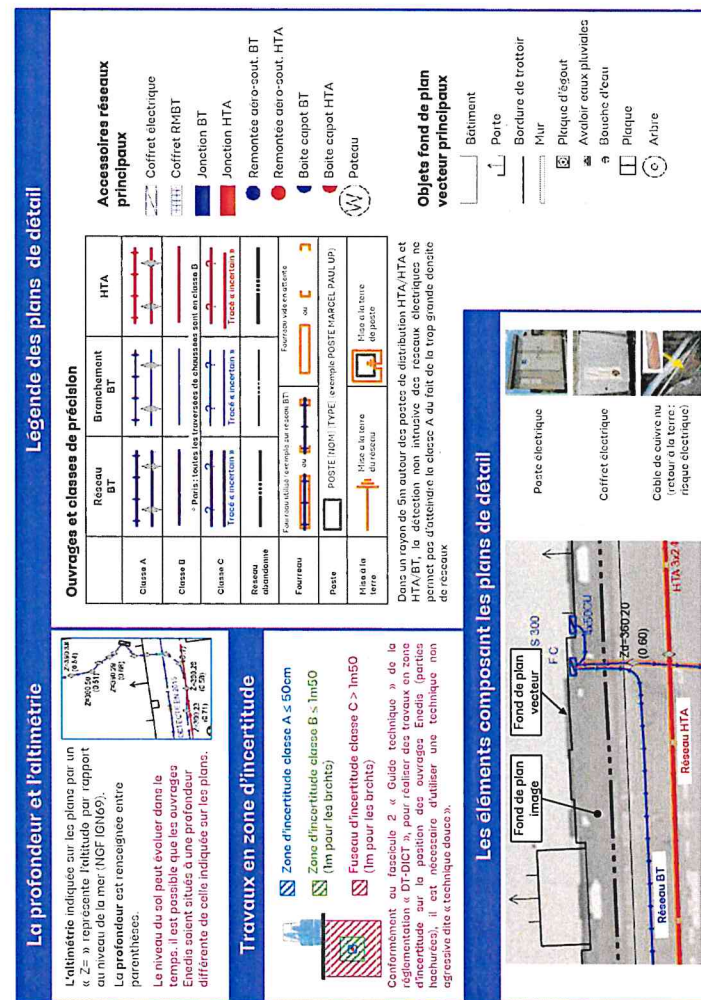
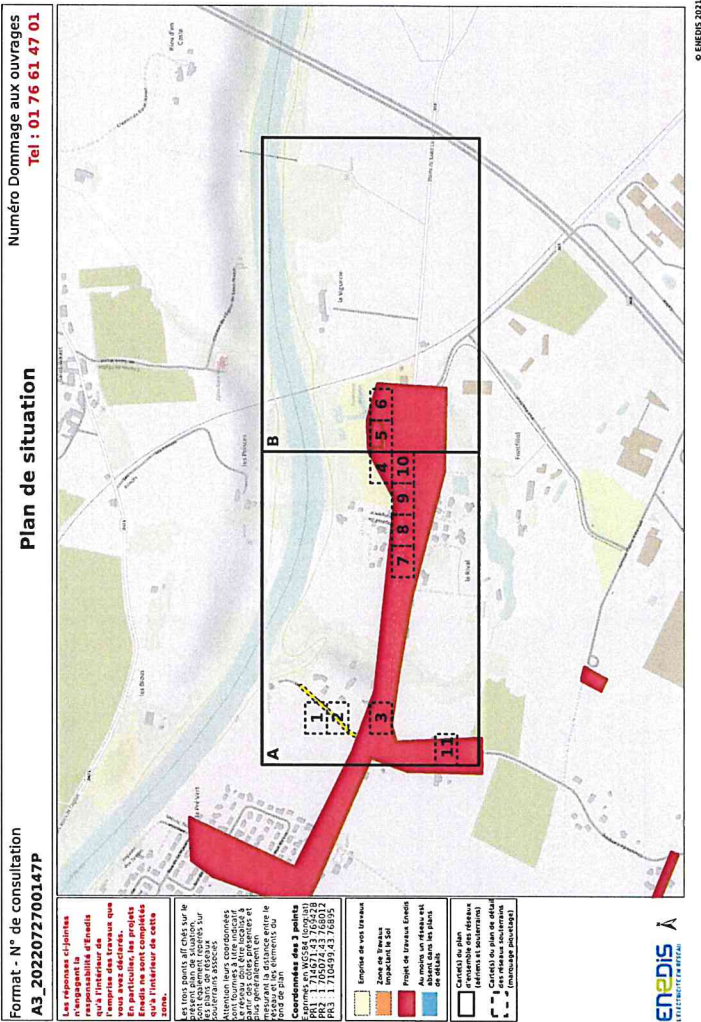
Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

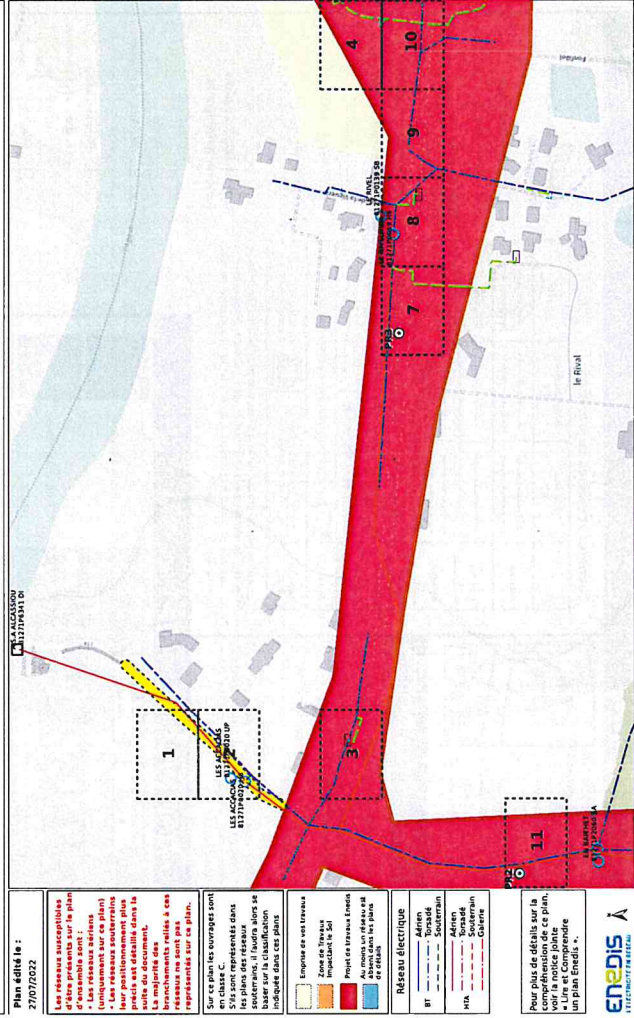
Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200^e (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs classes de précision).

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi à réduire le risque d'électrocution des excutants et d'endommagement du réseau.

Version mars 2022



**Plan d'ensemble des réseaux
aériens et souterrains - CARTE A**



Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan sont :

- Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
- Les réseaux souterrains (uniquement sur ce plan)

Le schéma ci-dessous illustre les réseaux susceptibles d'être présents dans le site de document. Les réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont 5% sont représentés dans les plans des réseaux aériens et souterrains. Le schéma ci-dessous illustre les réseaux susceptibles d'être présents dans le site de document. Les réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Empreinte des sites traversés

- Zone de Réseaux
- Prêt des Tronçons Électriques
- Prêt des Tronçons Électriques
- Prêt des Tronçons Électriques

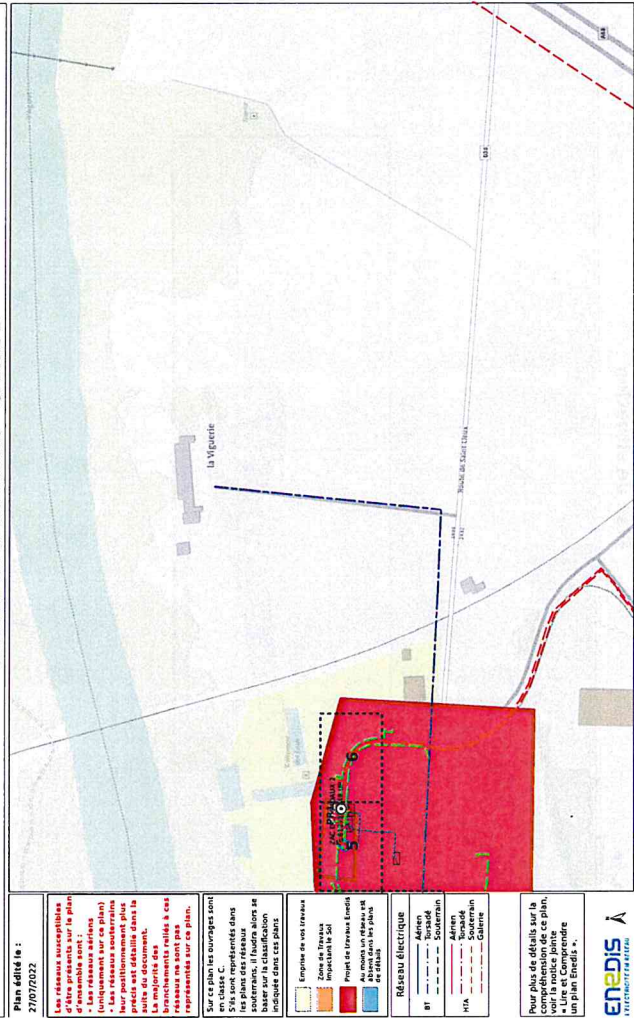
Réseau électrique

- BT
- HT
- Alimentation
- Souterrain
- Alimentation
- Souterrain
- Galène

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, référez-vous à la notice « Lire et Comprendre un plan Enedis ».



**Plan d'ensemble des réseaux
aériens et souterrains - CARTE B**



Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan sont :

- Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
- Les réseaux souterrains (uniquement sur ce plan)

Le schéma ci-dessous illustre les réseaux susceptibles d'être présents dans le site de document. Les réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont 5% sont représentés dans les plans des réseaux aériens et souterrains. Le schéma ci-dessous illustre les réseaux susceptibles d'être présents dans le site de document. Les réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Empreinte des sites traversés

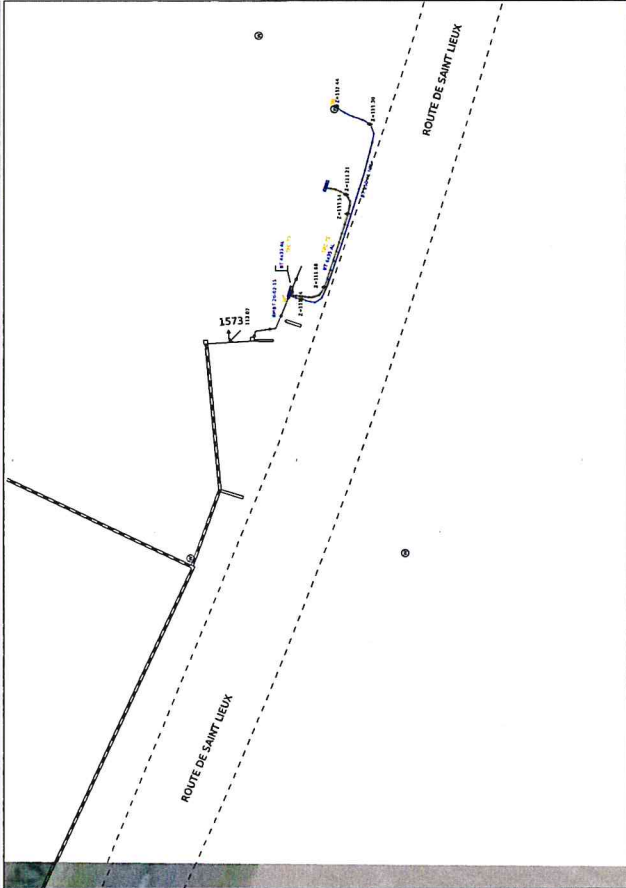
- Zone de Réseaux
- Prêt des Tronçons Électriques
- Prêt des Tronçons Électriques
- Prêt des Tronçons Électriques

Réseau électrique

- BT
- HT
- Alimentation
- Souterrain
- Alimentation
- Souterrain
- Galène

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, référez-vous à la notice « Lire et Comprendre un plan Enedis ».





Plan détaillé le :
2707/0022

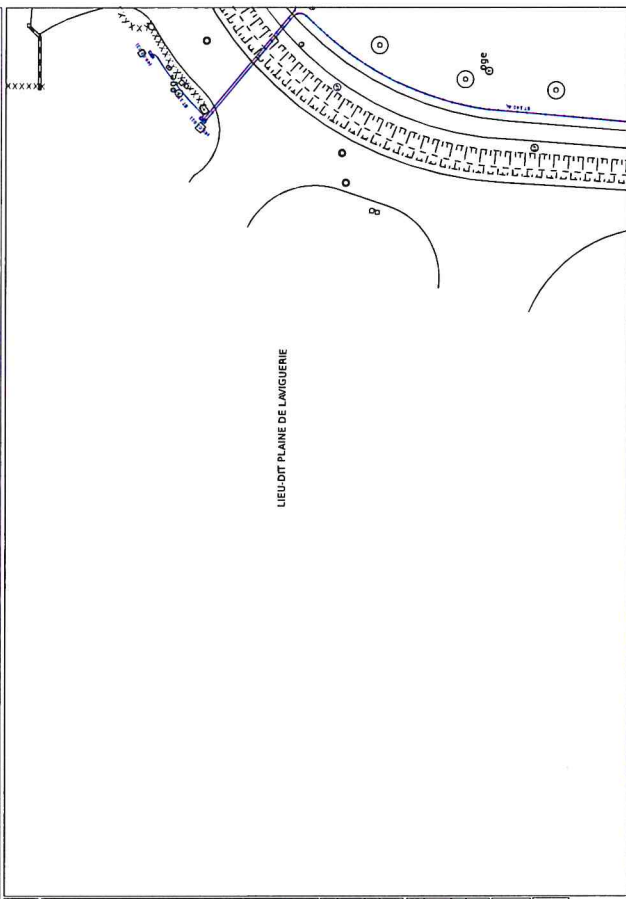
1- Les branchements ne sont pas systématiquement indiqués.
 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les AFA sont représentés à l'échelle de 0,25 m sans chapeaux.
 3- Les poteaux occupent généralement une largeur de 0,25 m par poteau dans le prolongeur mesuré au centre de la ligne (câbles, poteaux...), mais ils sont représentés dans le plan de détail à l'échelle de 0,25 m.

Code	Branchement
A	Branchement A
B	Branchement B
C	Branchement C

Code	Borne
A	Borne A
B	Borne B
C	Borne C

Pour plus de détails sur la composition des symboles, consultez le plan de détail. Comprenez un plan Enedis.

Au moins un réseau est représenté sur le plan de détail.



Plan détaillé le :
2707/0022

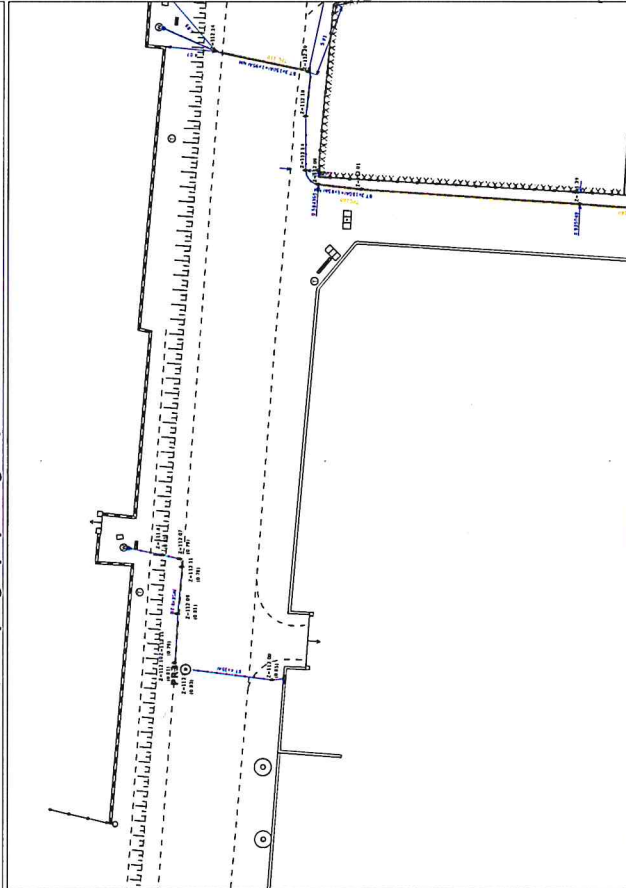
1- Les branchements ne sont pas systématiquement indiqués.
 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les AFA sont représentés à l'échelle de 0,25 m sans chapeaux.
 3- Les poteaux occupent généralement une largeur de 0,25 m par poteau dans le prolongeur mesuré au centre de la ligne (câbles, poteaux...), mais ils sont représentés dans le plan de détail à l'échelle de 0,25 m.

Code	Branchement
A	Branchement A
B	Branchement B
C	Branchement C

Code	Borne
A	Borne A
B	Borne B
C	Borne C

Pour plus de détails sur la composition des symboles, consultez le plan de détail. Comprenez un plan Enedis.

Au moins un réseau est représenté sur le plan de détail.



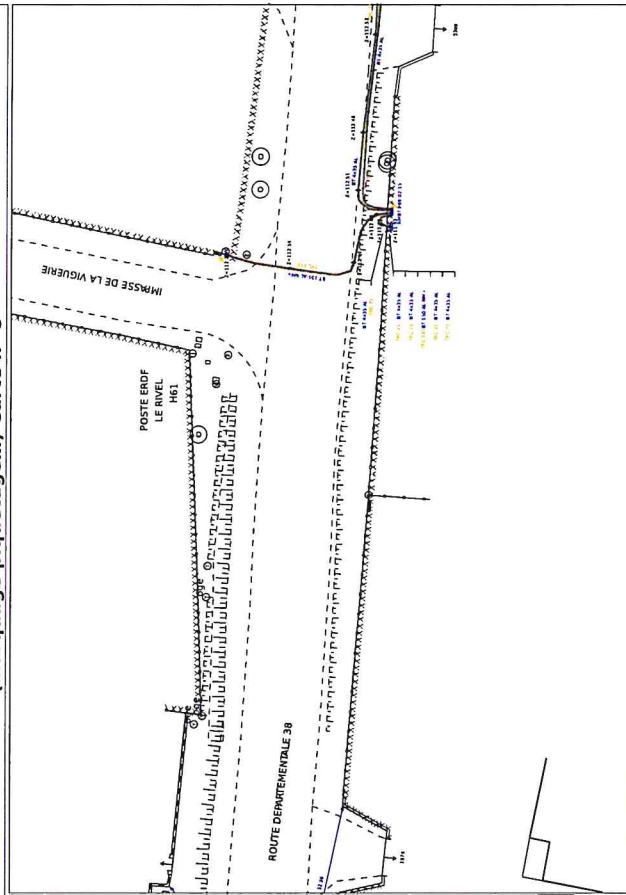
Plan détaillé le 1
27/07/2022

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les sites des constructeurs à une profondeur moyenne de 0,85 m sont classés en fonction de leur type de pose et de leur nature.
3- Les branchements sont représentés par des traits en pointillés.
4- Les branchements sont représentés par des traits en traits et points.
5- Les branchements sont représentés par des traits en traits et points.
6- Les branchements sont représentés par des traits en traits et points.
7- Les branchements sont représentés par des traits en traits et points.

Code	Matériau	Profondeur (m)	Type de pose
A	Alu	0,85	En tranchée
B	Alu	0,85	En tranchée
C	Alu	0,85	En tranchée
D	Alu	0,85	En tranchée
E	Alu	0,85	En tranchée
F	Alu	0,85	En tranchée
G	Alu	0,85	En tranchée
H	Alu	0,85	En tranchée
I	Alu	0,85	En tranchée
J	Alu	0,85	En tranchée
K	Alu	0,85	En tranchée
L	Alu	0,85	En tranchée
M	Alu	0,85	En tranchée
N	Alu	0,85	En tranchée
O	Alu	0,85	En tranchée
P	Alu	0,85	En tranchée
Q	Alu	0,85	En tranchée
R	Alu	0,85	En tranchée
S	Alu	0,85	En tranchée
T	Alu	0,85	En tranchée
U	Alu	0,85	En tranchée
V	Alu	0,85	En tranchée
W	Alu	0,85	En tranchée
X	Alu	0,85	En tranchée
Y	Alu	0,85	En tranchée
Z	Alu	0,85	En tranchée

Pour plus de détails sur la composition des ouvrages, consultez le plan de détail. Comprenez un plan l'œuvre.

Au moins un réseau est représenté sur le plan de détail.



Plan détaillé le 1
27/07/2022

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les sites des constructeurs à une profondeur moyenne de 0,85 m sont classés en fonction de leur type de pose et de leur nature.
3- Les branchements sont représentés par des traits en pointillés.
4- Les branchements sont représentés par des traits en traits et points.
5- Les branchements sont représentés par des traits en traits et points.
6- Les branchements sont représentés par des traits en traits et points.
7- Les branchements sont représentés par des traits en traits et points.

Code	Matériau	Profondeur (m)	Type de pose
A	Alu	0,85	En tranchée
B	Alu	0,85	En tranchée
C	Alu	0,85	En tranchée
D	Alu	0,85	En tranchée
E	Alu	0,85	En tranchée
F	Alu	0,85	En tranchée
G	Alu	0,85	En tranchée
H	Alu	0,85	En tranchée
I	Alu	0,85	En tranchée
J	Alu	0,85	En tranchée
K	Alu	0,85	En tranchée
L	Alu	0,85	En tranchée
M	Alu	0,85	En tranchée
N	Alu	0,85	En tranchée
O	Alu	0,85	En tranchée
P	Alu	0,85	En tranchée
Q	Alu	0,85	En tranchée
R	Alu	0,85	En tranchée
S	Alu	0,85	En tranchée
T	Alu	0,85	En tranchée
U	Alu	0,85	En tranchée
V	Alu	0,85	En tranchée
W	Alu	0,85	En tranchée
X	Alu	0,85	En tranchée
Y	Alu	0,85	En tranchée
Z	Alu	0,85	En tranchée

Pour plus de détails sur la composition des ouvrages, consultez le plan de détail. Comprenez un plan l'œuvre.

Au moins un réseau est représenté sur le plan de détail.

Service qui délivre le document

ENEDIS-DRIMP-DT-DICT
ENEDIS DT-DICT

5 Avenue Pierre Gilles de GENNES

81000 ALBI

France

Tél : +33563803075 Fax : +33344625444

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°
2230037645.223002RDC02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. **Assurez VOUS**

qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.

Nous rappelons qu'il est d'usage de ne rien implanter à moins d'un mètre d'un ouvrage électrique (support, poste, coffret) afin de ne pas dégrader le massif en place et permettre également les interventions de remplacement place pour place.

Si vous avez besoin d'une protection de chantier pour réaliser vos travaux conformément aux recommandations techniques jointes, nous vous invitons à contacter notre Accueil Distributeur au :

09-70-83-19-70, pour les particuliers, choix 3.

09-70-83-29-70, pour les professionnels, choix 3

ou vous pouvez effectuer votre demande de protection de chantier directement à l'adresse mail suivante: nmp-serviceclients-mgpp@enedis.fr.

Responsable : BAYSSETTE David

Tél :

Date : 01/08/2022

Signature :

(Commentaire_V6.3.V10)

Format - N° de consultation A3_2022072700147P Numéro Dommage aux ouvrages 27/07/2022
Plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage...) Carte n° 11
Tel : 01 76 61 47 01



© ENEDIS 2021

Plan détaillé le : 27/07/2022

- 1- Les branchements ne sont pas symboliquement
- 2- A lire : Indiqués et sans mention express, les piquets sont à l'échelle de 1:100
- 3- Le piquetage est à l'échelle de 1:100
- 4- Le piquetage est à l'échelle de 1:100
- 5- Le piquetage est à l'échelle de 1:100
- 6- Le piquetage est à l'échelle de 1:100
- 7- Le piquetage est à l'échelle de 1:100
- 8- Le piquetage est à l'échelle de 1:100
- 9- Le piquetage est à l'échelle de 1:100
- 10- Le piquetage est à l'échelle de 1:100

170

VOIE COMMUNALE 2

MIN DU CAMPING

EP2

170

170

170

170

170

170

170

170

170

170

170

170

170

170

170

170

170

170

170

170

170

170

170

170



ENEDIS

Récapitulé de DT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail (Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récapitulé de DT
 Complément / Service
 Récapitulé de DICT
 Récapitulé de DT/DICT conjointe

ENEDIS-DRNWP-MOE-CITTEL
 ZAC DES CADAUX
 546 RUE FONFILLON
 81370 ST SULPICE
 France

Port du masque, distanciation, travail fatiguant avec une condition physique à retrouver... la reprise des chantiers est compliquée.

Gestes barrières et vigilance maintenue



Le risque d'un dommage gaz est toujours présent. Pour votre sécurité, évitez le coup de godet de trop, trop près, trop tard...

N'oublions pas les règles qui évitent le dommage :

⇒ **UTILISER LE PLAN et REPERER** tous les affleurants gaz pour **ne pas oublier de branchement** non représenté, ou le résultat d'une Investigation Complémentaire.

⇒ **MARQUER en JAUNE** les Réseaux gaz et **TOUS** les Branchements croisés - Marquage complet avec les zones de précautions (fuseau) - **Pas de travaux sans marquage exhaustif !**



⇒ **ADAPTER** le terrassement autour des ouvrages g (zones de précautions)

Travailler à la main, malgré la difficulté ou camion aspirateur, pioche à air...

⇒ **FAIRE UN POINT D'ARRÊT EN CAS DE DOUTE ou d'écart constaté!** Béton ? Et s'il y avait du gaz ? **Lever le doute évite le dommage.**

Ensemble, pour votre sécurité et celle des tiers, mettons tout en oeuvre pour éviter les Dommages aux Ouvrages Gaz

Pour toute information complémentaire, contactez GRDF au 0810 300 360

N° consultation du téléservice : 2022072700147P

Raison sociale : GRDF-DRSD-DIEM-OCCLIPY

Personne à contacter : CZT_SUD_OUEST

N° d'affaire du déclarant : 81Q154_ZONE_1_LAFONTAN

Personne à contacter (déclarant) : P. LAEPHAN

Date de réception de la déclaration : 27/07/2022

Commune principale des travaux : 81370 SAINT SULPICE LA POINTE

Adresse des travaux prévus : ROUTE DE SAINT LIEUX

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : GRDF-DRSD-DIEM-OCCLIPY

Personne à contacter : CZT_SUD_OUEST

N° d'affaire du déclarant : 81Q154_ZONE_1_LAFONTAN

Personne à contacter (déclarant) : P. LAEPHAN

Date de réception de la déclaration : 27/07/2022

Commune principale des travaux : 81370 SAINT SULPICE LA POINTE

Adresse des travaux prévus : ROUTE DE SAINT LIEUX

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : SA (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage. Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : _____ Echelle : _____ Prof. régl. min(1) : _____ Matériau réseau : _____

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Plan A4 de situation Voir plan Sensible Plan A3 1/200 Voir plan cm cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : à _____ à _____

ou Date retenue d'un commun accord : _____

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récapitulé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (1)

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

Plans joints, soit : munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché (1) ; facultatif si l'information est fournie sur le plan joint. (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux sont consultables sur www.reseaux-et-caracteristiques.gouv.fr

LES RECOMMANDATIONS TECHNIQUES SPÉCIFIQUES SUIVANTES SONT À APPLIQUER, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employés :

LES RECOMMANDATIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES A VOTRE CHANTIER SONT ANNEXÉES A CE RECEPIS

E. NE PAS EMPLOYER DE PELLE MÉCANIQUE DANS LE FUSEAU D'INCERTITUDE DES OUVRAGES GAZ

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : §3.4; chapitres 4 et 5; Fiches Techniques

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la localisation sur le plan joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0247857444

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS du Tarn. 056373518

Responsable du dossier

Nom : EXPLOITANT GRDF

Désignation du service : Cellule Travaux Tiers

Tél : +33 810300360

Signature de l'exploitant ou de son représentant

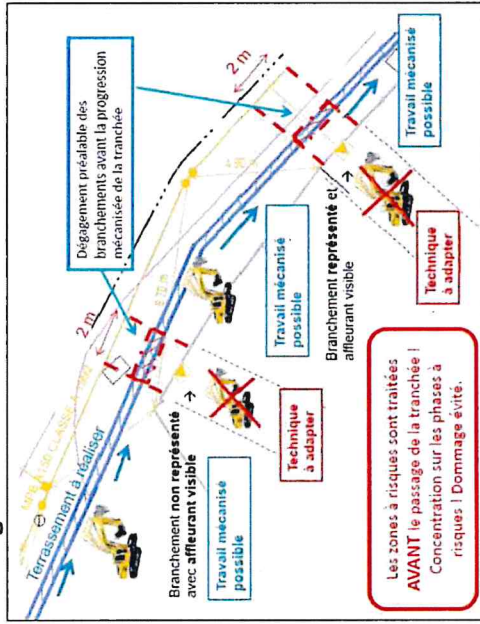
Nom : _____

Date : 27/07/2022 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 5

Tél : +33 810300360

PROTYS.fr | 2230037645 - 2230037645 - SAINT SULPICE LA POINTE 81370 - 2022072700147P 1/15

Votre chantier a été identifié comme étant susceptible de contenir des travaux de pose de réseaux (Eau, Electricité, télécom, gaz assainissement...) sur une emprise importante. Le guide technique de travaux prévoit des recommandations et prescriptions associées (notamment RX-DBG) afin d'éviter les endommagements de branchements gaz.

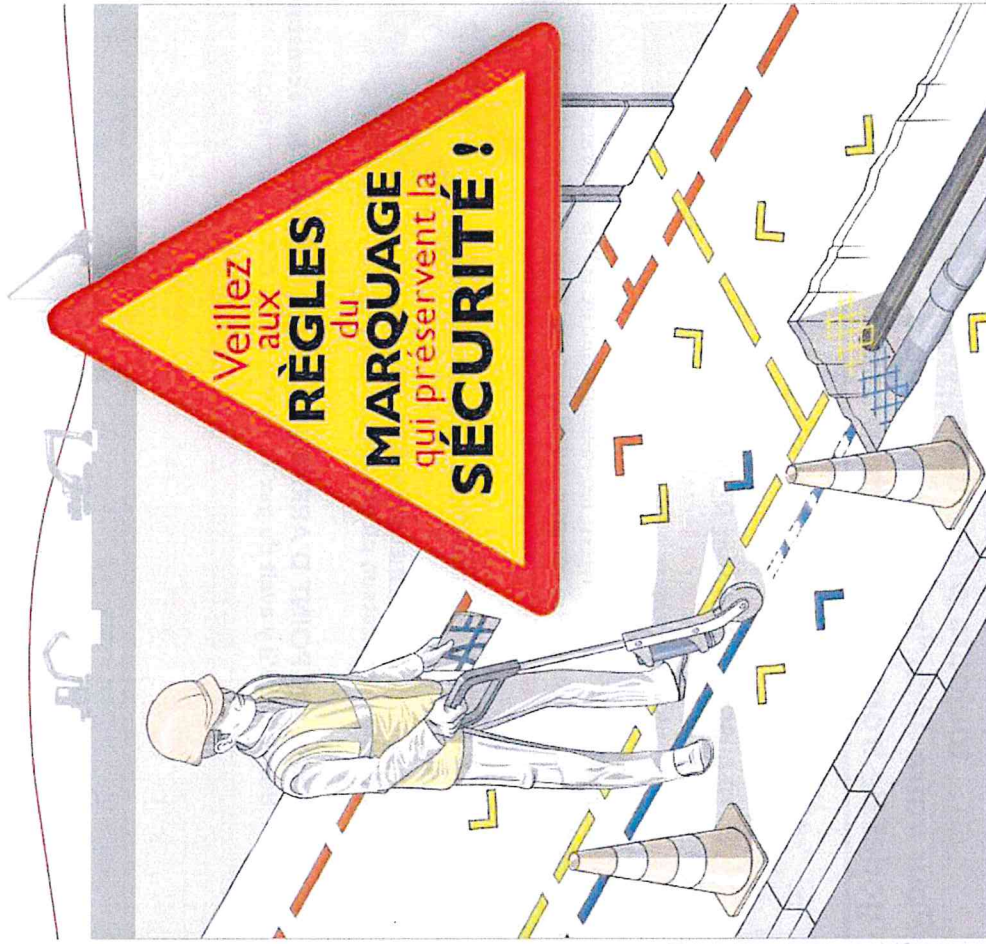


Prescriptions du guide technique RX-DBG et TX-TER 2
 Avant de réaliser le terrassement sur le linéaire d'une rue, vérifier si tous les branchements font l'objet d'un marquage.

Il est recommandé de **dégager les branchements avant la progression mécanisée de la tranchée.**

Si un branchement non localisé est trouvé en dehors de la bande de 1 m de part et d'autre de l'affleurant, un point d'arrêt doit être observé avec à minima l'appel à l'exploitant.

GRDF janvier 2019



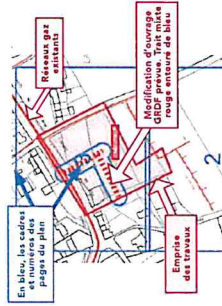
Reportez-vous
AU GUIDE
 d'application
 de la
réglementation



Ce document présente les éléments de lecture et de compréhension des plans fournis par GRDF en réponse à une déclaration de travaux. A travers ce guide de lecture, vous trouverez les éléments composants les fonds de plan, la représentation des réseaux, des branchements gaz et leurs accessoires. GRDF vous adresse systématiquement un plan de situation avec votre empreinte (P1) et un plan de détail découpé en une ou plusieurs pages.

Le plan de situation comprend

- La page 1 au format A4;
- La date d'empreinte de votre déclaration. Celle-ci peut être tronquée pour ne faire apparaître que la partie concernée les ouvrages gaz;
- La position de chaque page du plan joint au formulaire de déclaration (1/200^e);
- La représentation d'extension ou de modification d'ouvrages gaz (GRDF) ;
- Les coordonnées GCS (Gauss) des bornes principales de la commune (IIIIIIII) sous forme d'un traçé rouge de ce format (IIIIIIII) ;
- La commune principale et la date de création.



Le Plan de détail sur sa ou ses pages comprend

- L'échelle du plan est 1/200^e;
- L'orientation;
- Les coordonnées GCS (Gauss) du point de situation.



Il est impératif de vérifier l'échelle par la règle de consultation et de reporter, sur le plan de consultation, le point de situation qui correspond sur le terrain à 2m (une colonne de 4 m fera 2m).



Les coordonnées du centre de chaque page

Date d'impression: 02/10/2020

Page 2 sur 6

Identification des classes de précision de chaque tronçon (réseaux et branchements)

Tronçon en classe A	Tronçon en classe B	Tronçon en classe C
<p>Termes CLASSE A</p> <p>Indique pour les réseaux, les branchements, les accessoires, les accessoires de protection, les accessoires de sécurité, les accessoires de mesure, les accessoires de régulation, les accessoires de commande, les accessoires de mesure, les accessoires de régulation, les accessoires de commande.</p>	<p>La classe B est normalement indiquée par les réseaux, les branchements, les accessoires, les accessoires de protection, les accessoires de sécurité, les accessoires de mesure, les accessoires de régulation, les accessoires de commande.</p>	<p>Identifiés par plusieurs points de mesure, les branchements, les accessoires, les accessoires de protection, les accessoires de sécurité, les accessoires de mesure, les accessoires de régulation, les accessoires de commande.</p>

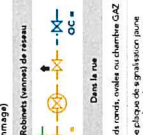
Classe	Précision
A	0,50m (ouvrage rigide)
B	Supérieure à la classe A, précision égale à 1,50m
C	Supérieure à 1,50m pour les réseaux, les branchements.

Après de l'enveloppe externe pour tout ouvrage de diamètre > 100mm sur le terrain sont:

Éléments du fond de plan	Avatars
Trottoir, mur	Peaux, Telecoméc.
Arbre, saul	Plaque d'appui
Bâtiment	Plaque de mesure
	Borne incendie

Dispositifs importants pour la sécurité

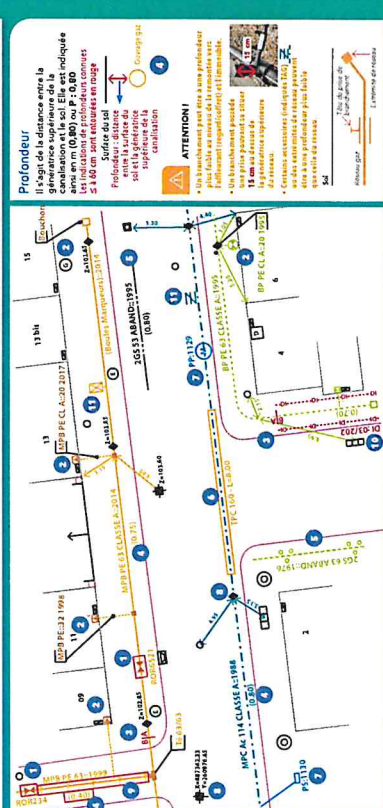
- Robustes (versus) de réseau
- Réglage de régulation
- Réglage de mesure
- Réglage de commande
- Réglage de mesure
- Réglage de commande



ATTENTION! Un réglage de régulation peut être effectué sur le terrain. Les réglages de mesure et de commande sont effectués en atelier.

- Les affluents gaz présents sur le plan sont représentés ainsi et sur l'exemple aux repères 2.
- Coffret gaz en façade
- Armoire gaz
- Coffret gaz enterré
- Régulateur de pression
- Coffret gaz enterré
- Régulateur de pression

Niveau de pression	Réseau en service	Réseau à l'arrêt	Réseau à l'arrêt
4 bar	MFC AC 114	MFC AC 114	MFC AC 114
1 bar	MFC AC 114	MFC AC 114	MFC AC 114
0,5 bar	MFC AC 114	MFC AC 114	MFC AC 114



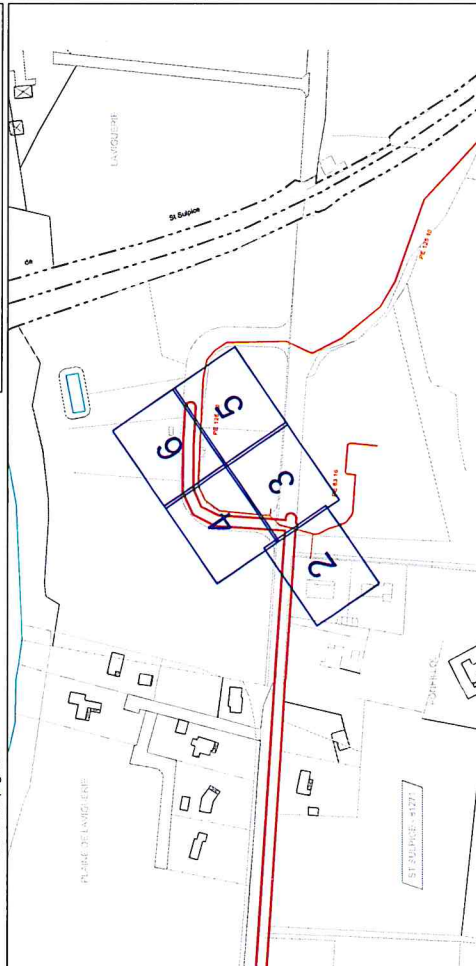
- Les ouvrages gaz, réseaux et branchements sur plan et caractéristiques
- Les indications diverses
- Les protections cathodiques

GRDF

Utilisateur: S-PH-BATCHS-PR
Commune: Saint-Sulpice-la-Pointe

Code INSEE: 81271
Date d'impression: 27/07/2022
Nombre de pages: 6

Ce plan représente l'assemblage des plans de précision ci-après.
Il ne peut en aucun cas être utilisé pour repérer nos ouvrages.



Point Géométrique 1	Page PG 1	Point Géométrique 2	Page PG 2	Point Géométrique 3	Page PG 3
596407.225; 6297462.964	2	596412.985; 6297449.974	2	596417.272; 6297500.864	3

PR

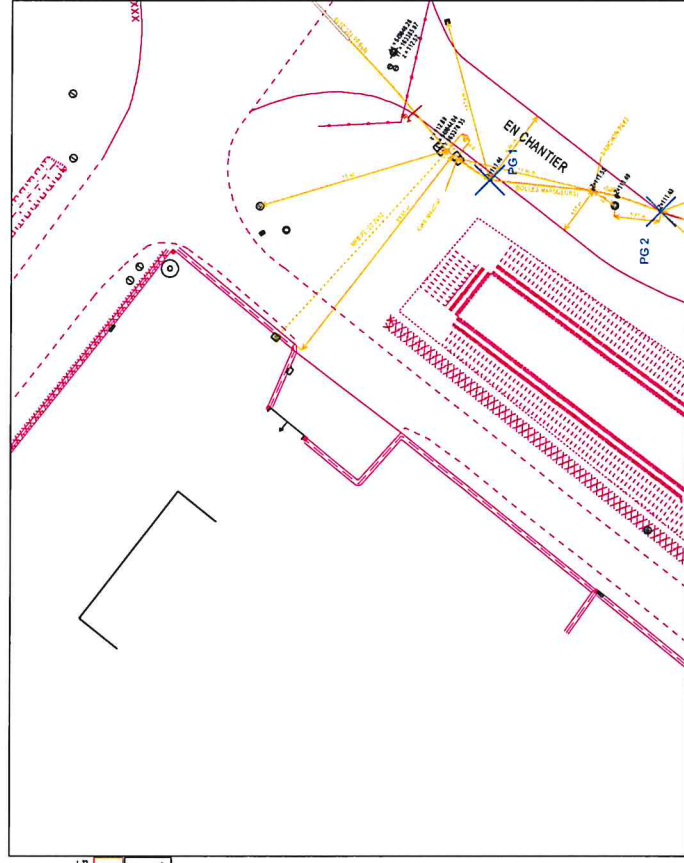
GRDF

Format: A3 - Paysage
Echelle: 1:200

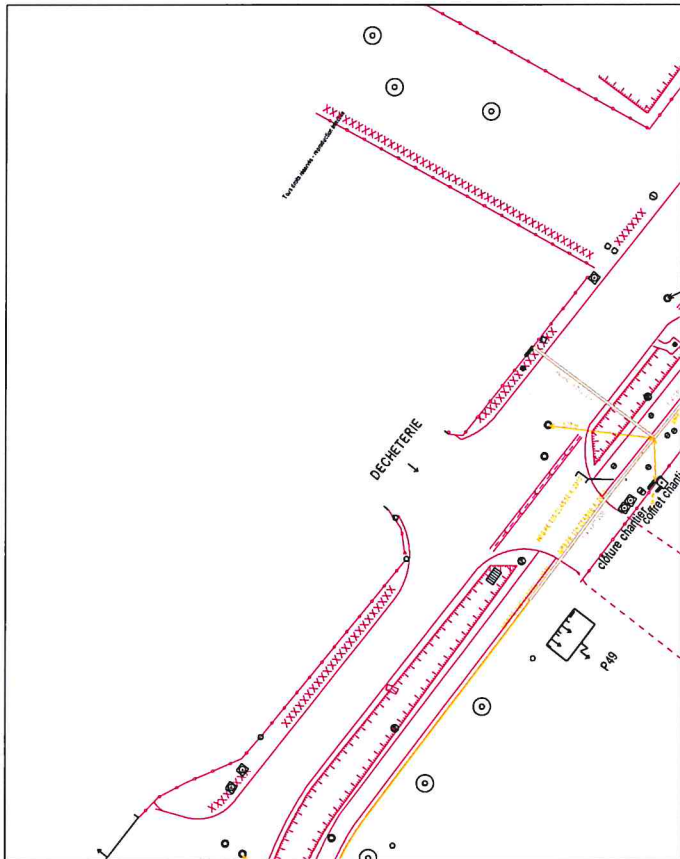
Utilisateur: S-PH-BATCHS-PR
Commune: Saint-Sulpice-la-Pointe

Code INSEE: 81271
Date d'impression: 27/07/2022
Page 2 sur 6
Description:
Numero Global Unique: 20220700479

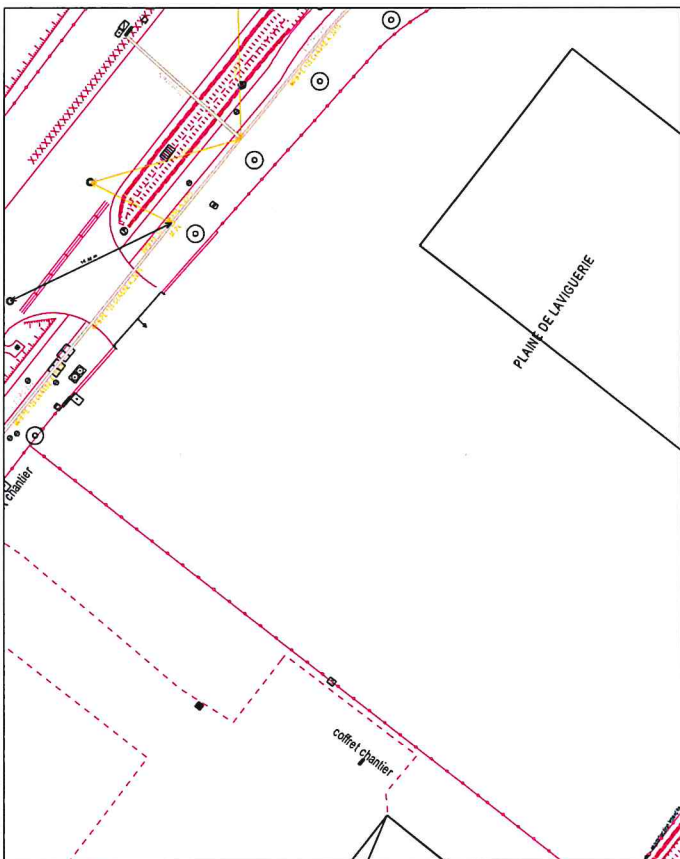
Utilisateur: S-PH-BATCHS-PR
Code INSEE: 81271
Date d'impression: 27/07/2022
Page 2 sur 6
Description:
Numero Global Unique: 20220700479



PR



PR-C175-11252141-11252141-2501-1179 - 33339793107 - 1/11



PR-C175-11252141-11252141-2501-1179 - 33339793107 - 1/11

GRDF DRSO DIEM OCCIPY
CZT SO
BP 70725
16 RUE DE SEBASTOPOL
6PB1
31007 TOULOUSE
France
TéL : +33810300360 Fax :

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

RECOMMANDATIONS GENERALES LIEES AUX PLANS JOINTS

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT : avant toute impression des plans joints, assurez vous qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression. - Le format papier des pages à imprimer figure sur chaque plan A4 A3 A2 A1 ou A0. - Le format des plans grande échelle utilisé par GRDF respecte la capacité d'impression maximale que vous avez déclarée dans votre déclaration. Le format A4 est retenu si vous avez sélectionné A4 comme étant votre capacité maximale d'impression ou par défaut en absence de sélection.

RECOMMANDATIONS GENERALES de GRDF, OU RECOMMANDATIONS LIEES AUX OUVRAGES

RECOMMANDATIONS LIEES AUX BRANCHEMENTS :

Les branchements sont identifiables par leurs affleurants visibles. S'ils ne sont pas cartographiés, ils se trouvent dans un fuseau inférieur ou égal à 1 m de part et d'autre de l'affleurant identifié, en direction de la canalisation. S'ils sont cartographiés, le fuseau de même largeur suit le tracé représenté. En conséquence, les techniques de terrassement doivent être exécutées conformément aux indications des chapitres §3.4 et § 5.2.7 et la fiche RX-DBG, et § 5.4.2 du guide technique relatif aux travaux à proximité de réseaux.

Attention : Le branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers le coffret.

Les prises de branchements se situent dans les 15 cm au dessus de la génératrice supérieure du réseau.

VIGILANCE AUX BRANCHEMENTS PONCTUELLEMENT SANS AFFLEURANTS :

Attention, soyez attentif aux éventuels branchements non cartographiés en cas de terrassement dans une zone de desserte gaz : il est toujours possible que l'affleurant d'un branchement ne soit pas visible au moment où vont s'effectuer les travaux (ex : coffret gaz recouvert par un coffrage d'une devanture de magasin, terre ayant recouvert un regard situé dans le sol, végétation masquant un regard initialement visible).

Si vous avez un doute sur la présence éventuelle de branchements dans la zone où vous effectuez des travaux, contactez GRDF qui viendra faire des mesures de localisation sur site.

LES DISPOSITIFS AVERTISSEURS

Responsable : EXPLOITANT GRDF

TéL : +33810300360

Date : 27/07/2022

Signature :

GRDF DRSO DIEM OCCIPY
CZT SO
BP 70725
16 RUE DE SEBASTOPOL
6PB1
31007 TOULOUSE
France
TéL : +33810300360 Fax :

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

Nous attirons votre attention sur le fait que certains ouvrages (canalisations ainsi que leurs branchements et équipements ou accessoires) situés dans l'emprise des travaux sont susceptibles de ne pas être signalés par un dispositif avertisseur.

Il convient donc d'avoir toujours à l'esprit que la présence d'un dispositif avertisseur, au-dessus de l'ouvrage de distribution de gaz, n'est pas systématique :

- C'est le cas des ouvrages anciens enterrés, notamment avant septembre 1994*, ainsi que des ouvrages « tubés » ou posés par des techniques de travaux sans tranchée ou encore des ouvrages en fonte ou des branchements en plomb. (* date NFP 98-331)

- D'une manière générale, l'absence de dispositif avertisseur peut être aussi due au fait que celui-ci ait été retiré par des tiers et non remis en place lors de travaux ultérieurs à la pose des ouvrages.

- En cas de présence de grillage avertisseur, la distance du grillage à l'ouvrage n'est en aucun cas garantie

RECOMMANDATIONS PROFONDEURS DES OUVRAGES

Si aucune profondeur minimale réglementaire de pose n'est indiquée dans la colonne « profondeur mini » à la rubrique « Emplacement de nos réseaux / ouvrages » du récapitulé (CERFA N°14495) et si aucune profondeur spécifique n'est indiquée sur le plan, il y a lieu de considérer pour les ouvrages posés à partir du 23 octobre 2004 que la profondeur réglementaire de pose est au moins égale à 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression supérieure à 4 bar quel que soit l'emplacement, 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous

chaussée ou zone de stationnement existante, 0,60 m pour des canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous trottoir, accotement.

En toutes hypothèses :

- les profondeurs auxquelles ont été enterrés les ouvrages et branchements situés dans l'emprise du projet de travaux ont pu varier depuis la date de pose
- l'incertitude maximale sur la profondeur d'un tronçon ou d'un branchement est relative à la classe de précision indiquée pour ce tronçon ou ce branchement.

Responsable : EXPLOITANT GRDF

TéL : +33810300360

Date : 27/07/2022

Signature :



N° 1443504

Récupéré de DT Récupéré de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la même partie (partie réglementaire) du Code du travail (Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Dénomination
Complément / Service
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

Récupéré de DT
 Récupéré de DICT
 Récupéré de DT/DICT conjointe

ENEDIS-DRNMP-MOE-CITEL
ZAC DES CADAUX
546 RUE FONFILLON
81370 ST SULPICE
France

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N° 2230037645.223003RDCC03

Service qui délivre le document

GRDF DRSO DIEM OCCIPY
C2T SO
BP 70725
16 RUE DE SEBASTOPOLE
6PB1
31007 TOULOUSE
France
Tél : +33810300360
Fax :

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES SPECIFIQUES DE GRDF LIEES A VOTRE CHANTIER

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES DE GRDF LIEES A VOTRE CHANTIER

EN CAS DE DOMMAGE OU DEGRADATION CAUSE A UN OUVRAGE : en cas d'atteinte à un ouvrage exploité par GRDF, merci de prévenir les pompiers ET le service GRDF URGENCE SECURITE GAZ au 02 47 85 74 44. Tout dommage ou dégradation causé à un ouvrage gaz (réseau ou branchement), même sans fuite apparente doit faire l'objet d'une déclaration de dégradation à GRDF sans délai sous peine d'amende (article L. 554-1-1 du code de l'environnement). L'absence d'intervention immédiate de l'exploitant pourrait par ailleurs avoir des conséquences importantes de nature à mettre en cause votre responsabilité.

Responsable : EXPLOITANT GRDF

Tél : +33810300360

Date : 27/07/2022

Signature :

(Commentaire n° 18.3.119)

Coordonnées de l'exploitant :
Raison sociale : ORANGE-TL MIDI PYRENEES
Personne à contacter :
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP : ISA 70011
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : +33328300440 Fax :

N° consultation du téléservice : 2022072700147P
Référence de l'exploitant : 2230037645.223004RDCC03
N° d'affaire du déclarant : 810154_ZONE_1_LAFONTAN
Personne à contacter (déclarant) : P. LAFONTAN
Date de réception de la déclaration : 27/07/2022
Commune principale des travaux : 81370 SAINT SULPICE LA POINTE
Adresse des travaux prévus : ROUTE DE SAINT LIEUX

Éléments généraux de réponse
 Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons. Veuillez contacter notre représentant : Tél. : _____

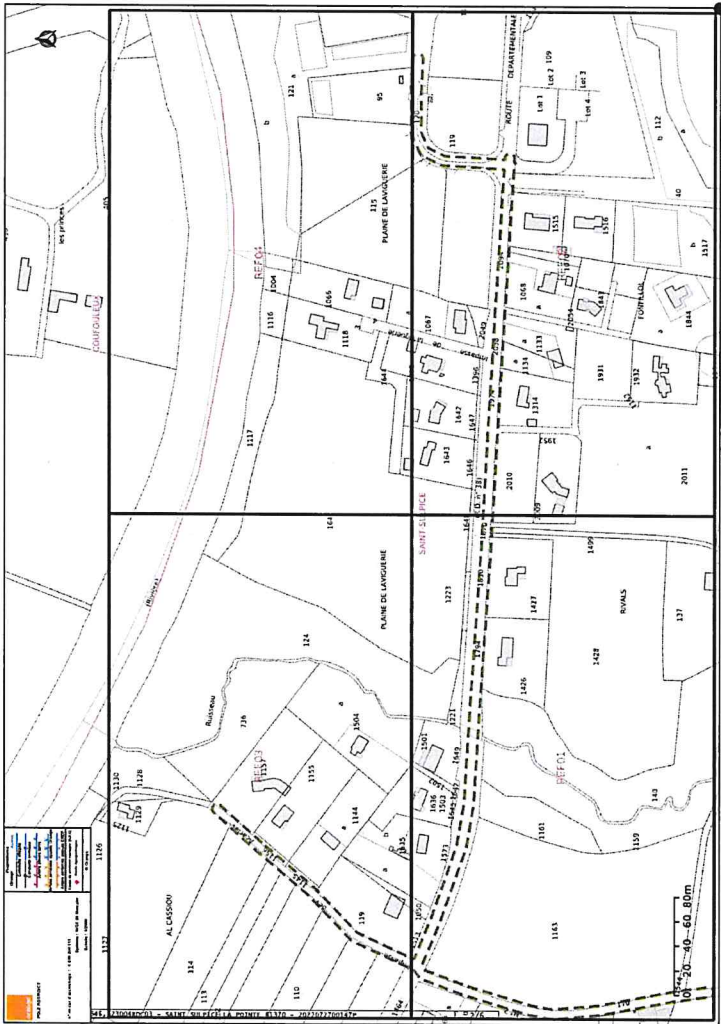
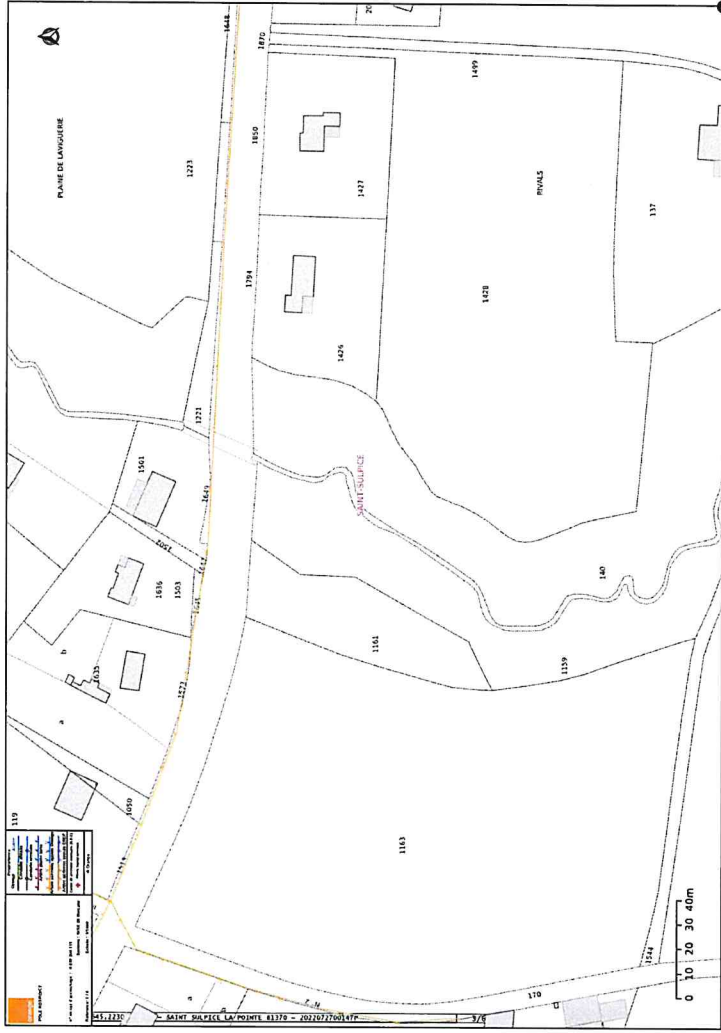
Emplacement de nos réseaux / ouvrages
 Plans joints : Références : _____ Echelle : _____ Prof. régl. mini. : _____ Matériau réseau : _____
NB : La classe de protection est C. Indiquez la classe de protection et le type de feu dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclutif : _____)
Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récupéré de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation).
 Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affiliants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain (identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement).
 Plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement.
(1) : Facultatif si l'information est fournie sur le plan joint. (2) Pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des chûsses techniques et financements particuliers dans le marché

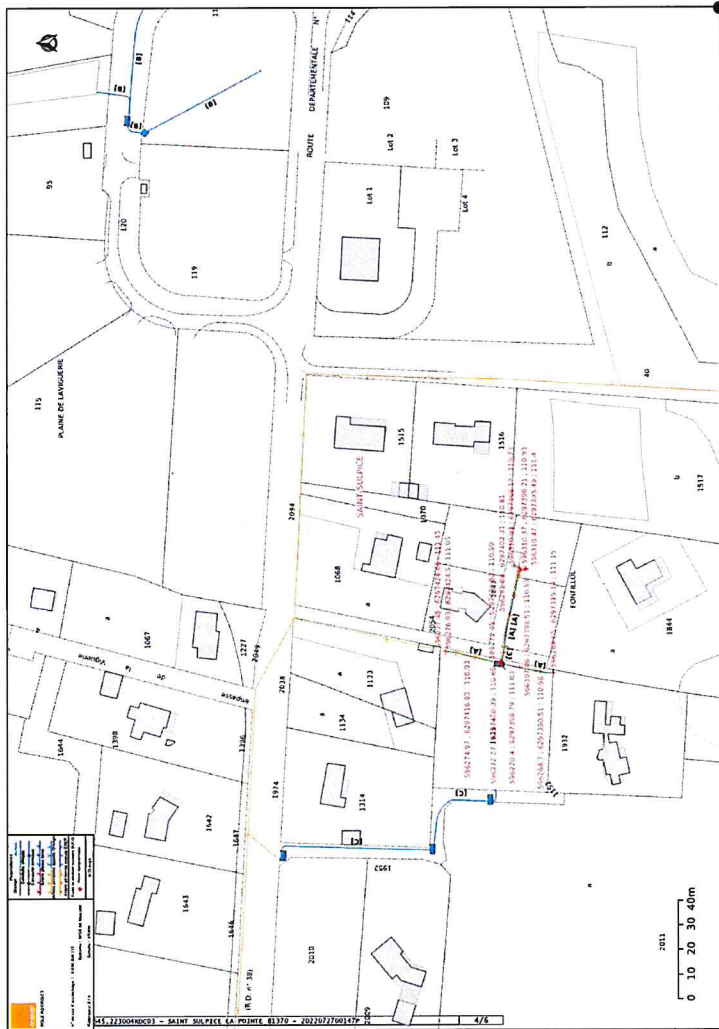
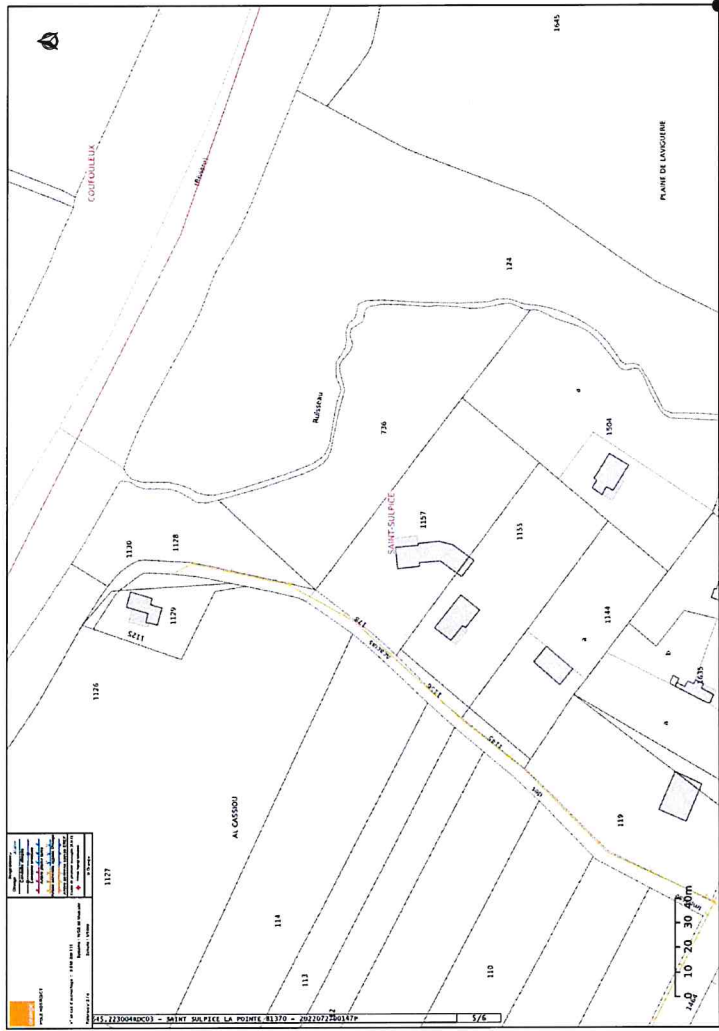
Recommandations de sécurité
Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gov.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : C possible C impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : CODE 3 : si nécessaire d'un complément d'information sur la localisation d e nos ouvrages, votre contact est : pdcx.al@orange.com
Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0810300111
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier
Nom : ORANGE
Désignation du service : POLE RDT/RDICT
Tél : +33 328300440
Signature de l'exploitant ou de son représentant
Nom : ORANGE
Signature :
Date : 27/07/2022
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 5





Récapitulé de DT
Récapitulé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Récapitulé de DT
 Récapitulé de DICT
 Récapitulé de DT/DICT conjointe

Dénomination : ENEDIS-DRNMP-MOE-CITEL
Complément / Service : _____
Numéro / Voie : 546 RUE FONFILLON
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 18.1.37.01 ST SULPICE
Pays : _____

N° consultation du téléservice : 12.0.2.2.0.7.2.7.0.0.1.4.7.PL
Référence de l'exploitant : SDET_C-280722-081642
N° d'affaire du déclarant : 810154 ZONE 1 LAFONTAI
Personne à contacter (déclarant) : P. LAFONTAIN
Date de réception de la déclaration : 27 / 07 / 2022
Commune principale des travaux : Saint-Sulpice-La-Pointe
Adresse des travaux prévus : ROUTE DE SAINT LIEUX

Coordonnées de l'exploitant :
Raison sociale : SDET - OEGELEC
Personne à contacter : _____
Numéro / Voie : 2 RUE GUSTAVE EIFFEL
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 18.1.0.0.0 ALBI
Tél. : 0.5.6.3.14.3.2.1.4.0 Fax : _____

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : M. Philippe Allain
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons. Tél. : 0.5.6.3.14.3.2.1.4.0

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : _____ Date d'édition : _____ Sensible : _____ Prof. régl. min (m) : _____ Matériau (réseau) : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. RES 39414224 1/3000 28 / 07 / 2022 28 / 07 / 2022 _____ cm _____ cm
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____ / ____ / ____
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (Cas d'un récapitulé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (1)
 Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'effluents visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)
(1) : localiser si l'information est fournie sur le plan joint. (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des causes techniques et financières particulières dans le marché.

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévus sont consultables sur www.reseaux-et-camelisations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des recommandations sans affaiblir ou (et) abro-souterrains d'équipements d'éclairage public sont susceptibles d'être dans l'emprise des Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Voir chapitre 5 du guide technique relatif des travaux
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Vous devrez avant le début des travaux évaluer les distances d'approche au réseau

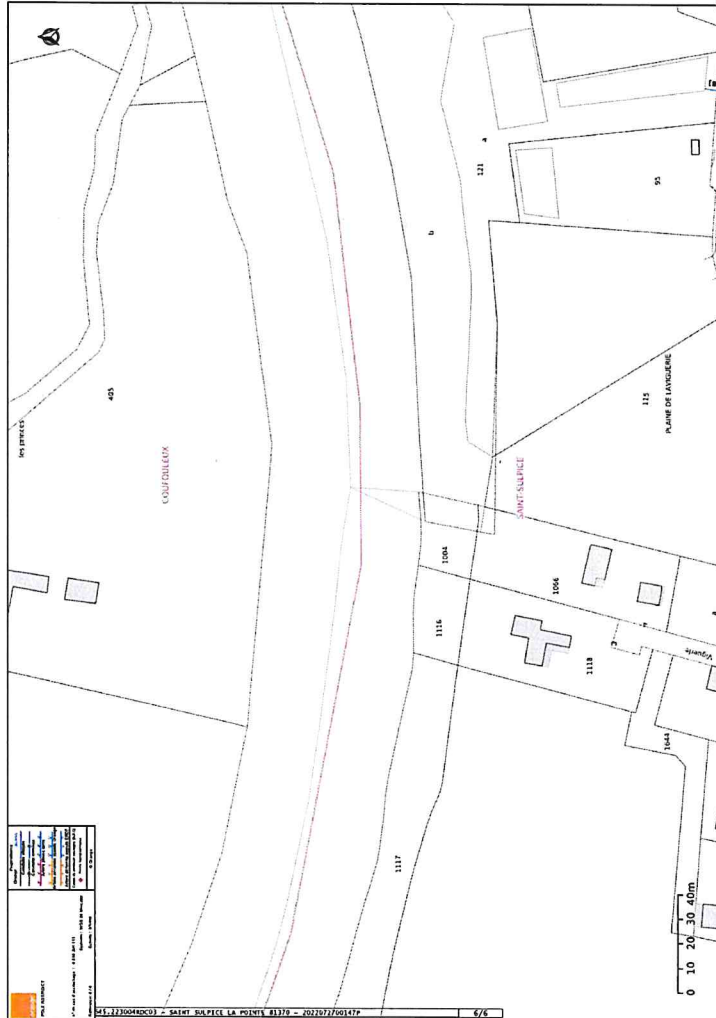
Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0.5.6.3.16.1.9.3.9.6
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS du Tam 0563773518

Responsable du dossier

Nom : AZAS Frédéric
Désignation du service : _____
Tél. : 0.5.6.3.14.3.2.1.4.0

Signature de l'exploitant ou de son représentant
Nom du signataire : Nathalie Serres
Signature : Signé électroniquement sur www.dictservices.fr
Date : 28 / 07 / 2022 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2



Récapitulé de DT Récapitulé de DICT

Atu titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

<input type="checkbox"/> Récapitulé de DT <input type="checkbox"/> Récapitulé de DICT <input checked="" type="checkbox"/> Récapitulé de DT/DICT conjointe	Dénomination : ENEDIS-DRNMP-WOE-CITEL Complément / Service : ZAC DES CADAUX Numéro / Voie : 546 RUE FONFILLON Lieu-dit / BP : Code Postal / Commune : 81370 ST SULPICE Pays : 1
---	--

N° consultation du téléservice : 0202072700147P
 Référence de l'exploitant :
 N° d'affaire du déclarant : 810154ZONE 1 LAFONTAN
 Personne à contacter (déclarant) : P. LAFONTAN
 Date de réception de la déclaration : 27 / 07 / 2022
 Commune principale des travaux : Saint-Sulpice-la-Pointe
 Adresse des travaux prévus : ROUTE DE SAINT LIEUX

Coordonnées de l'exploitant :
 Raison sociale : SIEMN CUD TOULZA - Agence LAVAUZ
 Personne à contacter : TROUILLET Patrice
 Numéro / Voie : TSA 70011
 Lieu-dit / BP :
 Code postal / Commune : 819134 DARDILLY CEDEX
 Tél. : 056315813185 Fax : 0563158124189

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
 Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : _____ Echelle(s) : _____ Date d'édition(s) : _____ Prof. régl. min(h) : _____ Matériau réseau(s) : _____
 NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : _____ ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclus : _____ / _____ / _____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récapitulé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (1).
 Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employés. Prendre contact avec notre représentant M. TROUILLET au 07 86 15 63 36

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employés :
 Prendre contact avec notre représentant M. TROUILLET au 07 86 15 63 36

Dispositifs importants pour la sécurité :

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 10 91 6 31 8 21 5 4 8 2

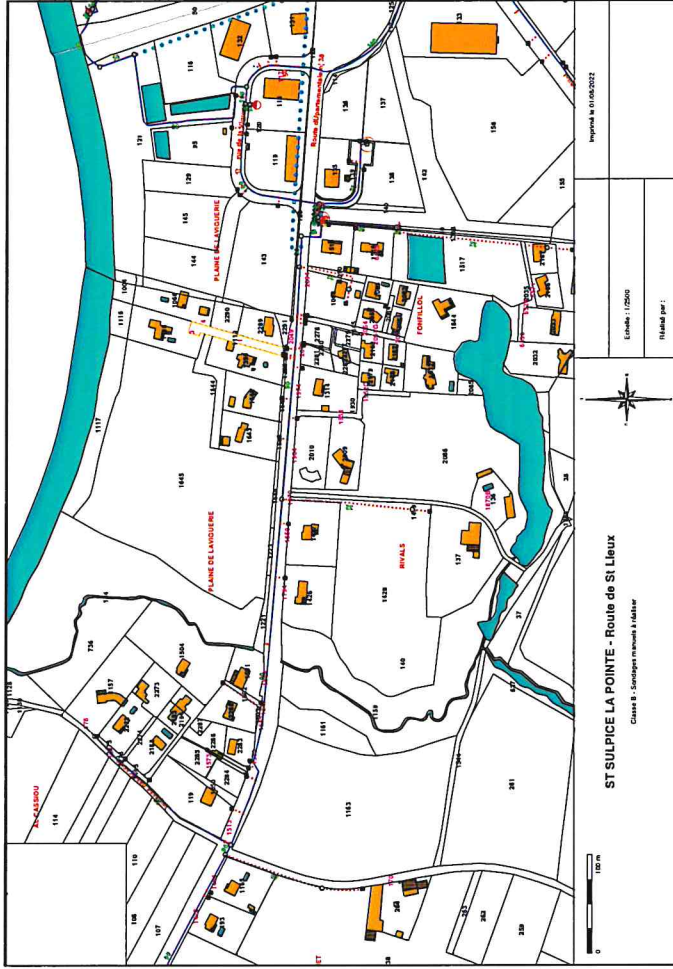
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : _____
 Désignation du service : _____
 Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : GABRIEL JUEL
 Signature :
 Date : 01 / 08 / 2022. Nombre de pages jointes, y compris les plans : 1



La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Récépissé de DT

Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
 et de la section 12 du chapitre IV du titre III de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail



N°14435/04

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

<input type="checkbox"/> Récépissé de DT <input type="checkbox"/> Récépissé de DICT <input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de DT/DICT conjointe	Dénomination : ENEDIS-DRNMP-MOE-CITEL Complément / Service : ZAC DES CADAUX Numéro / Voie : 546 RUE FONFILLOL Lieu-dit / BP : Code Postal / Commune : 01 13 7 01 ST SULPICE Pays : 1
---	---

N° consultation du téléservice : 2 0 2 2 0 7 2 7 0 0 1 4 7 P Référence de l'exploitant : N° d'affaire du déclarant : 810154 ZONE 1 LAFONTAN Personne à contacter (déclarant) : P. LAFONTAN Date de réception de la déclaration : 27 / 07 / 2022 Commune principale des travaux : Saint-Sulpice-la-Pointe Adresse des travaux prévus : ROUTE DE SAINT LIEUX	Coordonnées de l'exploitant : Raison sociale : ARIANE NETWORK Personne à contacter : Numéro / Voie : TSA 70011 Lieu-dit / BP : Code Postal / Commune : 01 9 1 3 41 DARDILLY CEDEX Tél. : 01 51 31 19 13 01 5 4 Fax : 01 51 61 6 716 710 311 2
--	--


Éléments généraux de réponse <input type="checkbox"/> Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de nous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : <input type="checkbox"/> Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m <input checked="" type="checkbox"/> Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____ <input type="checkbox"/> Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage. Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____ NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages <input type="checkbox"/> Plans joints : _____ Références : _____ Echelle(s) : _____ Date d'édition ₍₁₎ : _____ Sensible : Prof. régl. mini ₍₂₎ : _____ Matériau réseau ₍₃₎ : _____ NB : La classe de prédition A, B ou C figure dans les plans. <input checked="" type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : <input type="checkbox"/> Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____ ou <input checked="" type="checkbox"/> Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : 01 / 08 / 2022) <input type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage. <input type="checkbox"/> (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (a) <input type="checkbox"/> (cas d'un récépissé de DICT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (a) <input type="checkbox"/> Plans joints : soit munis de dispositifs autorisant un accès sécurisé à l'ouvrage, soit munis de dispositifs autorisant un accès sécurisé à l'ouvrage. (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint. (2) : pour les travaux et branchements non enterrés en classe A, prévoir des clauses techniques et franchises particulières dans le marché.

Recommandations de sécurité Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : MERCLIDE-CONTACTER-SIAPHANE-MASSIE-AU.06.71.13.14.86-AEIN-DE-CONVENIR-D'UN-RDV Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____ Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : <input type="checkbox"/> possible <input type="checkbox"/> impossible Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____
--

Dispositifs importants pour la sécurité : _____ Cas de dégradation d'un de nos ouvrages En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 01 01 01 91 51 1 51 Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier Nom : _____ Désignation du service : _____ Tél. : _____	Signature de l'exploitant ou de son représentant Nom du signataire : MACOIN Kenza Signature :  SogelinK Date : 01 / 08 / 2022. Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0
--	---

CC TARNAGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : AI-2022-30BIS

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 15/11/2022

Objet : OCCUPATION ET PERMISSION DE VOIRIE TEMPORAIRE DU DP INTERCOMMUNAL

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaines de compétences par themes - Voirie

Date de télétransmission : 15/11/2022

Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : AR-2022-30..pdf

Annexes :

1 - ANNEXES TECH - AR-2022-30.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20221115-AI-2022-30BIS-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/11/2022